



**Benjamin MARSIGLIA**  
06 72 07 44 31

**Morvan BOURBIN**  
06 61 64 71 70

**MB FAMILY OFFICE**

21 rue Jean-Jacques Sardou | 06110 Le Cannet | T. +33(0)6.72.07.44.31 ; +33(0)66.61.64.71.70 | [contact@mbfamilyoffice.fr](mailto:contact@mbfamilyoffice.fr)  
SARL au capital social de 5 000 € - Immatriculée sous le n°890 203 532 au RCS de Cannes

Immatriculée à l'ORIAS sous le n°20009056 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de conseiller en investissements financiers, courtier en assurance et courtier en opérations de banque et services de paiement.  
Adhérent N° E010838 de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR. Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI0605 2021 000 000 004 délivrée par la CCI de Nice Côte d'Azur. Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle et Garantie financière auprès de la compagnie Liberty Specialty Markets, 42 rue Washington 75008 PARIS, sous la police n° MRCSEFGP202311FR00000000053909A00  
Code APE 6622Z / N° TVA intracommunautaire FR04533938502

## 1/ Présentation du cabinet

**MB FAMILY OFFICE**, SARL au capital de 5000,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 890 203 532 est un cabinet de gestion de patrimoine. Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 20009056 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et adhère n° E010838 de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.

**MB FAMILY OFFICE** est habilité pour exercer les activités suivantes :

*Conseil en investissements financiers*

- **Conseiller en investissements financiers (CIF)**

*Intermédiation en assurance*

- **Courtier d'assurances ou de réassurances (COA)**

*Intermédiation en opérations bancaires et services de paiements,*

- **Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)**

*Transactions immobilières et fonds de commerce.*

Les coordonnées de notre société sont :

**MB FAMILY OFFICE**

21 Rue Jean Jacques Sardou

06110 Le Cannet

Mail : [contact@mbfamilyoffice.fr](mailto:contact@mbfamilyoffice.fr)

Tel : 06 72 07 44 31 (Benjamin) & 06 61 74 71 70 (Morvan)

Tous ces moyens de communication peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès de **MB FAMILY OFFICE**.

## 2/ Présentation des services

### Conseil en investissements financiers

**MB FAMILY OFFICE** est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Toutefois, en tant que CIF, **MB FAMILY OFFICE** est susceptible de fournir des conseils en investissement de nature non indépendante au sens de la réglementation. A ce titre, notre conseil repose sur une analyse restreinte des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres et sans pour autant se limiter aux instruments ou services des entités partenaires. Enfin, notre mode de rémunération repose sur la perception de rétrocession de la part de nos partenaires.

### L'intermédiation en assurance

Courtier en assurance positionné en catégorie « b » au sens de l'article L 521-2 II 1° du Code des assurances. A ce titre, **MB FAMILY OFFICE** n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance sans être en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Dans le cadre de cette prestation, notre préconisation est fournie sur la base d'un conseil approprié et cohérent aux besoins et exigences du client (conseil de niveau 1).

**MB FAMILY OFFICE**, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

### L'intermédiation en opération de banque et services de paiement

Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat du client. **MB FAMILY OFFICE** ne propose pas de service de conseil portant sur des contrats de crédit immobiliers au sens de l'article L 519-1-1 CMF.

### La transaction sur immeubles et fonds de commerce

**MB FAMILY OFFICE** est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 06052021000000004 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nice-Côte d'Azur le 12/01/2021. Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

## 3/ Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière

Dans le cadre de ses activités, **MB FAMILY OFFICE** a souscrit à une responsabilité civile professionnelle et à une garantie financière, conforme aux exigences légales et à celles des Codes de Bonne Conduite ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, auprès de la compagnie Liberty Specialty Markets, 42 rue Washington 75008 PARIS, sous la police n° MRCSFGP202311FR0000000053909A00.

Responsabilité civile professionnelle		
Activités assurées	Montants de garantie	
	Par sinistre, par année d'assurance	
CIF	600.000 €	600.000 €
IAS	1.500.000 €	2.000.000 €
IOBSP	500.000 €	800.000 €
Transaction immobilière	600.000 €	600.000 €
Conseil en Gestion de patrimoine	250.000 €	250.000 €

## 4/ Principaux partenaires

Partenaires	Type d'accord	Modes de Rémunération
<b>Partenaires financiers/Plateformes d'investissement</b>		
Alpheys – Partie Bancaire	Convention Partenariat	Commissions Commissions Commissions
ERES – Epargne Salariale		
Gresham Banque Privée		
<b>Partenaires assurance</b>		
APICIL (Assureur)	Convention de courtage	Commissions
AXA & AXA Luxemb. (Assureur)	Convention de courtage	Commissions
Baloise-Vie Luxemb. (Assureur)	Convention de courtage	Commissions
Generali	Convention de courtage	Commissions
Primonial (Courtier)	Convention de courtage	Commissions
SwissLife (Assureur)	Convention de courtage	Commissions
<b>Partenaires IOBSP</b>		
ARTEMIS Courtage (Courtier)	Indication d'affaires	Commissions
Centrale Financement (Courtier)	Indication d'affaires	Commissions
<b>Partenaires immobiliers</b>		
COGEDIM (Promoteur)	Convention de partenariat	Commissions
Histoire et Patrimoine (Promoteur)	Convention de partenariat	Commissions
CONSULTIM (Distributeur)	Convention de partenariat	Commissions
Groupe CIR (Promoteur)	Convention de partenariat	Commissions

La liste complète des partenaires peut vous être communiquée sur simple demande.

**MB FAMILY OFFICE** n'entretient aucune relation capitalistique ou d'affaires significative avec un établissement promoteur de produits ou services d'investissement (Compagnie d'assurance, établissement bancaire, prestataires de services d'investissement, société de gestion...)

## 5/ Politique de traitement des réclamations

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

- par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet :  
21 Rue Jean Jacques Sardou, 06110 Le Cannet
- par courriel : [contact@mbfamilyoffice.fr](mailto:contact@mbfamilyoffice.fr)
- par téléphone, sous réserve de confirmation écrite :  
06 72 07 44 31 (Benjamin) & 06 61 64 71 70 (Morvan)

**MB FAMILY OFFICE** mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de son envoi, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de son envoi, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client (non professionnel), ce dernier aurait alors la possibilité de saisir le Médiateur de la consommation suivant dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi d'une première réclamation écrite adressée au cabinet :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF

#### ■ Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

Le Médiateur

17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Par courrier électronique : [Formulaire de demande de médiation et charte de la médiation](#) disponible sur le site internet de l'AMF : [www.amf-france.org/lemediateur](http://www.amf-france.org/lemediateur)

Pour un différend dans le cadre de l'activité d'assurance

#### ■ La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour un différend dans le cadre des activités d'IOBSP et Immobilières

▪ **Médiation de la consommation - ANM Conso**

2, rue de Colmar  
94300 Vincennes  
Site internet : [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)

Par ailleurs, s'agissant d'un différend avec une personne morale

▪ **Médiateur de l'ANACOFI**

92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris  
Site internet : <https://www.anacofi.asso.fr/a-propos/nos-services>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes.

**6/ Autorités de contrôle**

Pour l'activité de conseil en investissements financiers :

▪ **AMF**

Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance et d'Intermédiaire en Opération de Banque et de Services de Paiement :

▪ **ACPR**

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution  
4 Place de Budapest  
CS 92459,  
75436 Paris  
Site internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Pour l'activité de transaction immobilière :

▪ **DGCCRF**

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes, 56 boulevard Vincent Auriol Télédéc 042, 75013 Paris Cedex 13  
Site internet : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

**7/ Rémunérations**

**Prestation de conseil en investissements financiers**

Au titre de son activité de conseil non indépendant, **MB FAMILY OFFICE** peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

**Prestation d'intermédiation en assurance**

**MB FAMILY OFFICE** peut être amené à percevoir une rémunération sous forme de commissions ou de rétrocommissions versées par les partenaires assureurs ou distributeurs des produits auxquels vous aurez souscrits.

**Prestation d'intermédiation en opérations de Banque et en Services de paiement**

**MB FAMILY OFFICE** est rémunéré sous forme d'honoraires ou de commissions versées par le partenaire bancaire sélectionné.

**Prestation d'intermédiation immobilière**

**MB FAMILY OFFICE** est rémunéré par le client sur la base d'un pourcentage de commissions liée à son activité.

Le mode de rémunération est défini comme suit : TARIFS CONSEILS & HONORAIRES		
Actes de Gestion de Patrimoine	HT	TTC (20%)
Tarif horaire de base – consultation Particulier • Étude, conseil, analyse, diagnostic et réalisation	200€	240€
Mission de suivi annuel « Premium »	0,35% HT / an des encours financiers supervisés	

Contrat d'accompagnement spécifique sportifs professionnels		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit patrimonial, financier, immobilier et fiscal ;</li> <li>L'analyse et la synthèse des placements et investissements ;</li> <li>La gestion de budget, en ce compris, la création d'enveloppes afin de définir une capacité d'épargne et donc les futurs investissements ;</li> <li>La proposition de produits et supports d'investissement, qu'ils soient immobiliers ou financiers, ou tout autres investissements proposés et validés par le prestataire ;</li> <li>Le courtage en assurance, notamment pour la prévoyance, ou IARD (incendie, accidents, risques divers)</li> </ul>	1% HT du salaire brut annuel à la date anniversaire du contrat, avec un plancher de 1 500€ HT (soit 1 800€ TTC) et un plafond de 15 000€ (soit 18 000€ TTC). <b>Sauf accord contraire signé par les deux parties.</b>	
<b>Tarif sur la transaction immobilière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Barème d'honoraires sur les transactions en droit commun de ventes d'appartements, maisons, villas, terrains, etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7%TTC en dessous de 300 000€</li> <li>6% TTC de 300 000€ à 1 000 000€</li> <li>5% TTC au-delà de 1 000 000€</li> </ul>	
Actes d'Opérations de Banque & Service de Paiement	HT	TTC (20%)
<b>Étude d'un financement pour particulier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation, suivi, benchmark (3 à 5 banques) et contrôle des offres de prêt, décompte et convocation du notaire</li> </ul>	1 000€	1 200€
<b>Renégociation de prêt</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude du prêt, revalorisation et analyse de la pertinence de l'opération</li> </ul>	1 000€	1 200€

**8/ Politique de traitement des données personnelles**

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Morvan BOURBIN en qualité de responsable de traitement.

**MB FAMILY OFFICE** s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre **MB FAMILY OFFICE** et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer les informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Les données relatives à un prospect non-client peuvent être conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet : 21 Rue Jean Jacques Sardou, 06110 Le Cannet ou par courriel : [contact@mbfamilyoffice.fr](mailto:contact@mbfamilyoffice.fr).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) par courrier : 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07 ou courriel : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

**9/ Mode de communication, mise à jour et signature électronique**

**MB FAMILY OFFICE** est amené à communiquer avec le client par voie de courrier, courrier postal ou par téléphone et peut lui proposer de signer électroniquement des documents.

- Conversation téléphonique : 06 72 07 44 31 (Benjamin) - 06 61 64 71 70 (Morvan)
- Courriel: [ben@mbfamilyoffice.fr](mailto:ben@mbfamilyoffice.fr) ou [morvan@mbfamilyoffice.fr](mailto:morvan@mbfamilyoffice.fr)
- Rendez-vous physique chez le client / au bureau ;
- Rendez-vous téléphonique / visioconférence.

MB FAMILY OFFICE	
Représentants légaux : Morvan BOURBIN	Benjamin MARSIGLIA
	